

Le Trait d'Union



Janvier 2004 • n°39

MAIRIE

DANS CE NUMERO

- Intercommunalité
- Décisions du Conseil
- Voie de la Cave
- Plan Local d'Urbanisme
- Un bébé Un arbre
- Noël dans les écoles
- Marché médiéval
- Cérémonie du Souvenir
- Les travaux sur la commune

Et toutes vos rubriques habituelles...

Bulletin d'Informations
Asnières sur Oise - Baillon
Royaumont
www.ville-asnieres-sur-oise.fr



EDITORIAL DU MAIRE

*Madame, Mademoiselle,
Monsieur,
J'espère que vous avez passé
d'excellentes fêtes de fin
d'année.*

*Nous sommes déjà entrés dans
l'année nouvelle que nous
voulons Bonne et Heureuse.
Puisque nous sommes les
acteurs de notre vie, que nous
avons en nous l'avenir, sans que
nous le sachions, que tous les
composants sont réunis et que
notre pays est en paix, faisons de*

*cette année une année tendant vers le meilleur !... Je souhaite
pour notre pays, notre cité et ses habitants moins de
souffrance et de difficultés, une meilleure santé pour ceux
qui sont malades, je souhaite que 2004 verra encore reculer
ou s'effacer l'égoïsme, la rancœur, l'agressivité, le non-
respect des biens et des personnes, l'incivisme, l'intolérance
et l'exclusion sociale pour faire place à plus de fraternité, de
solidarité, d'écoute pour édifier et consolider ensemble un
espace de démocratie ou il Fait Bon Vivre. Nous pouvons
résister aux maux de la société moderne dans laquelle nous
vivons, et habiter pleinement les moments de paix, de progrès,
de bonheur, que l'existence nous procure et s'y ressourcer
pour trouver la force de traverser les chemins parfois
difficiles.*

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,
bonne santé, bonne et heureuse année 2004.*

Claude KRIEGUER, votre Maire.

DECISIONS DU CONSEIL

Séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2003

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- confirme l'accord pour le séjour en classe de neige de la classe de CM2 de l'école Blanche de Castille. Ce séjour se déroulera en Isère, au Collet d'Allevard, du 5 au 11 janvier 2004. Il concerne 19 élèves pour un coût prévisionnel de 8.166 €.

- fixe notamment la participation des familles asniéroises à ce séjour à 200 € par personne et à 400 € la participation des familles hors commune et adopte le paiement échelonné en 4 mensualités à compter du 1er décembre.

- donne son accord pour acquérir 2 parcelles cadastrées AD334 et 336 situées ruelle du Crocq, lesquelles seront cédées à la Commune au prix symbolique d'1 €.

- donne son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZB 19 en bordure de l'Oise préemptée par la Safer au nom de la Commune. La surface est de 25 ares moyennant un prix de 2.636 €.

- décide de porter à 10h par semaine d'école le temps de travail de l'inter-venant "Musique" dans les écoles à partir de l'année scolaire 2003-2004.

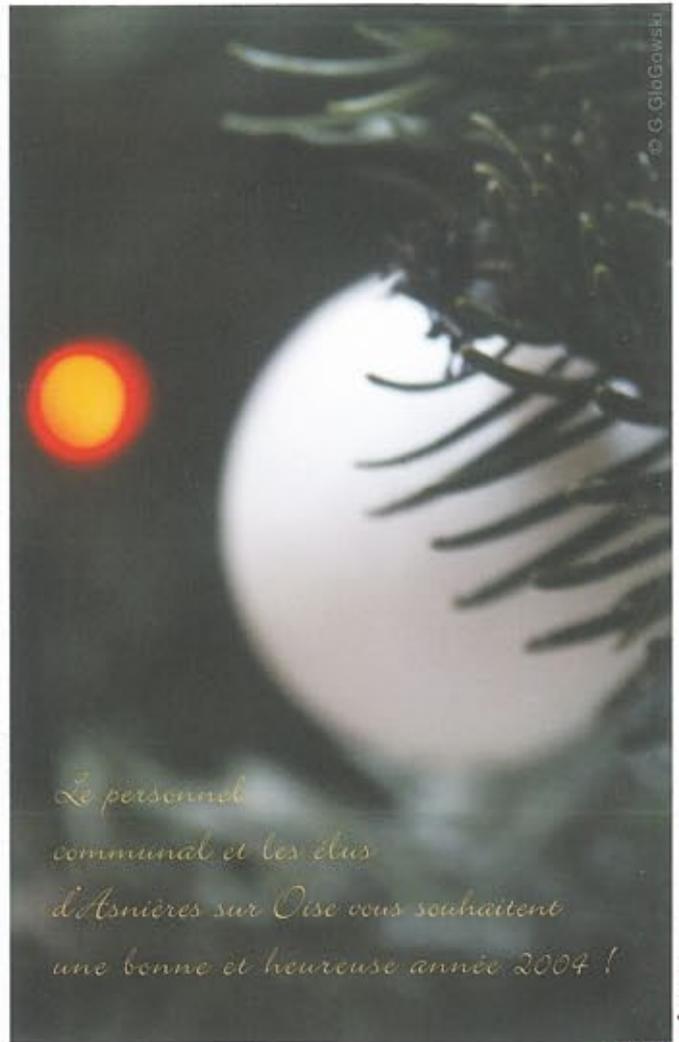
- prend acte de la nouvelle estimation des travaux prévus au titre du TRASERR 2003 et confirme l'autorisation de lancer l'appel d'offres. Le programme initial ne prévoyait pas la réfection de la route de Baillon à Chaumontel qu'il devient urgent de réaliser, d'où un surcroît de coût.

- réserve sa décision d'adhérer à la Communauté de Communes pour le canton qui serait créée pour le 1er janvier 2004, sans toutefois écarter la possibilité de rejoindre cette Communauté de Communes lorsque toutes les consultations auront été faites ainsi que de poursuivre les études pour rejoindre une autre Communauté de Communes.

- déclare ne pas avoir de remarques à formuler sur le projet de Plan d'Occupation des Sols de Viarmes.

- fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum et demande que la redevance soit perçue et gérée par le S.M.D.E.G.T.V.O. conformément à l'article 3 de l'annexe I à la convention de cession entre ce Syndicat et EDF à partir du 1er janvier 2003.

- adopte une résolution relative au projet d'extension de l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle.



*Le personnel
communal et les élus
d'Asnières sur Oise vous souhaitent
une bonne et heureuse année 2004 !*

Séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2003

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- attribue une subvention exceptionnelle à deux associations à savoir : 500 € au CTVA pour l'organisation d'une manifestation dans la Commune et 1.211 € au COS du personnel pour le départ en retraite d'un agent.

- affecte le résultat de fonctionnement 2002 d'un montant de 193.163,81 € à la Section d'Investissement pour sa reprise au Budget Supplémentaire 2003.

- approuve le budget supplémentaire 2003 dans sa globalité.

- approuve le projet de carte d'agglomération d'assainissement de la station d'épuration d'Asnières sur Oise transmis par la Préfecture.

- renouvelle l'attribution de bourses communales, conditionnant l'obtention d'une bourse départementale. Le Conseil maintient le montant de 70 € par bénéficiaire pour l'année 2004.

*Toutes les décisions du Conseil en intégralité sur
www.ville-asnieres-sur-oise.fr rubrique CONSEILS*



**HALTE AUX NUISANCES
AERIENNES EN ILE DE FRANCE !
VENEZ MANIFESTER !**

Le dimanche 25 janvier 2004 à Paris

Rassemblement à partir de 13h au Champ de Mars

Départ de la manifestation à 14h

RERC : station Champ de Mars - Métro : Ecole Militaire

POUR la décision immédiate d'un 3^e aéroport
POUR la réduction des mouvements aériens en IDF
POUR l'arrêt des vols de nuit

POUR l'utilisation rapide de l'aéroport de Vatry

Voir détails sur www.ville-asnieres-sur-oise.fr



INTERCOMMUNALITE

CE QU'IL FAUT SAVOIR...

La loi du 12 juillet 1999 qui définit les règles de l'intercommunalité a pour objectif de regrouper les 36.779 communes de France en communautés destinées à devenir à terme, le principal niveau d'administration locale et à exercer la plupart des missions jusqu'alors dévolues aux communes. D'ici à 2010, la France sera organisée, selon les prévisions de la Délégation à l'Aménagement du Territoire, autour de 3500 communautés de communes, 130 communautés d'agglomérations et 20 communautés urbaines. Les 35779 communes survivront mais sans grand pouvoir et intégrées dans de vastes ensembles.

Qui décide de ces groupements ?

Les Conseils Municipaux bien sûr, mais par une curieuse réaction de centralisme jacobin, la loi donne tous les droits aux Préfets. Ils peuvent fixer les périmètres de ces nouveaux ensembles. Ils ont également le droit de refuser des communautés qui ne leur paraîtraient pas répondre aux critères fixés par la loi. Pragmatique et persuadé que le dispositif de l'intercommunalité pouvait apporter un supplément de qualité ou d'économie à ce que nos communes pourraient offrir en restant séparées, j'ai proposé, à Madame Georges-Picot, avec d'autres Maires du Canton, d'étudier la création d'une communauté de communes ayant pour périmètre le Canton de Viarmes et de la Commune d'Attainville (Commune ayant un fort potentiel de développement économique).

Poursuivant les mêmes objectifs que ceux inscrits dans le projet de la Communauté de communes du Canton et Attainville, et acceptant les contraintes, notamment de représentativité, la Commune de Beaumont-sur-Oise a souhaité se joindre aux études et participer à cette Communauté de Communes. Si l'on peut comprendre l'intérêt d'Asnières-sur-Oise d'intégrer la Commune de Beaumont sur Oise en raison de la proximité, l'utilisation par les Asniérois de nombreux services offerts par la Commune de Beaumont sur Oise, il est certes moins évident pour certaines communes qui ont sans véritable objectivité rejeté la Commune de Beaumont, sans même examiner ce que pouvait apporter cette commune tant en termes de services que de ressources économiques. C'est à la suite de la délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont sur Oise, le 21 octobre 2003, décidant d'un périmètre intégrant les Communes d'Asnières-sur-Oise, Noisy-sur-Oise et Saint Martin du Tertre, que la Commune de Noisy sur Oise, a délibéré le 14 novembre 2003 et demandé au Préfet du Val d'Oise de prendre un arrêté de création d'une Communauté de Communes pour ne pas être intégrée dans la Communauté de Communes Beaumont - Persan.

La rétractation d'Asnières-sur-Oise, pourtant initiatrice de ce projet, avec d'autres Maires du canton, ne signifie pas qu'elle y renonce, mais résulte d'une absence : de débat démocratique et d'idées, d'études prospectives et financières sur le long terme au risque de surestimer des avantages qui pourraient être aléatoires, de ma volonté partagée d'associer nos habitants à **UNE DECISION HISTORIQUE ET DURABLE** qui devra être assumée y compris financièrement par les générations futures.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (C.C) LES RAISONS DE SE REGROUPER

- Créer un espace de solidarité pour développer un projet de territoire
- Développer une solidarité financière
- Faciliter et améliorer la gestion de compétences communales
- Apporter et améliorer des services et équipements nouveaux difficiles à développer à la seule échelle communale
- Accroître ses capacités d'intervention pour les équipements et opérations lourdes (aménagement de zones d'activités, construction d'équipements sportifs, culturels, maisons de retraite, Espaces pour la jeunesse)
- Accéder à de nouvelles procédures et à de nouvelles sources de financement de l'Etat (DDR, DGF, ...)
- Coller à une évolution inéluctable en terme d'aménagement du territoire

Ses contraintes légales :

- Continuité urbaine
- Pas d'enclave
- Un seul tenant

Son statut financier :

- Fiscalité propre

Les compétences :

- Les compétences obligatoires
 - Aménagement de l'espace
 - Développement économique
- Une compétence optionnelle
 - Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Logement et cadre de vie
 - Voirie
 - Equipements culturels, sportifs et scolaires
- Des compétences facultatives
 - Principe applicable à toutes décisions modifiant les statuts de la communauté de communes à la majorité qualifiée (Accord des 2/3 des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale ou accord de la moitié des conseils municipaux représentant plus des 2/3 de la population totale et accord des communes représentant plus du quart de la population totale)

Les régimes fiscaux :

La fiscalité additionnelle ; la fiscalité additionnelle avec une taxe professionnelle de zone ; la taxe professionnelle unique ; la fiscalité mixte.

Les périmètres des deux Communautés de Communes que notre commune pourrait intégrer :

Canton de Viarmes	Nb hab	Nb de sièges
Baillet en France	1726	2
Belloy	1547	2
Maffliers	1380	2
Montsoult	3542	3
Noisy-sur-Oise	667	2
Saint Martin du Tertre	2367	2
Seugy	1052	2
Viarmes	4711	3
Villaines sous Bois	584	2
Asnières	2498	2
TOTAL	20074	22
Beaumont - Persan	Nb hab	Nb de sièges
Beaumont sur Oise	8500	7
Bernes sur Oise	2000	3
Bruyères sur Oise	3500	4
Mours	1500	3
Nointel	750	2
Persan	9500	8
Asnières	2498	3?
TOTAL	28248	30

Ce tableau fait clairement ressortir des différences importantes tant en terme de nombre d'habitants qu'en nombre de sièges qui profitent aux plus grandes communes et qui en l'absence de consensus pourraient imposer leurs objectifs et décisions aux petites communes. Les ressources fiscales seraient en revanche plus importantes bien que dans les deux hypothèses le régime fiscal retenu soit une fiscalité additionnelle (qui vient s'ajouter à la fiscalité de la commune). Le transfert de certaines charges des communes vers la Communauté de Communes devrait en théorie aboutir, à périmètres constants, au lissage de la fiscalité.

Dans les deux cas, on peut regretter au nom de la solidarité financière, mais comprendre - ayant réalisé de gros investissements - que chaque commune veuille conserver sa taxe professionnelle et n'ait pas la volonté d'opter pour une taxe professionnelle unique. Bien entendu la Communauté de Communes peut développer ses propres zones d'activités économiques.

Vous l'aurez compris, le sujet est important, complexe, et non sans conséquence, aussi et pour vous informer, vous écouter, répondre à vos interrogations et débattre avec vous sur un sujet aussi important qui engage l'avenir de notre commune, je vous invite à une Réunion publique le 16 janvier 2004 à 20h30, à la Mairie au cours de laquelle je vous exposerai le contenu des projets sur lesquels le Conseil Municipal sera appelé à délibérer.

Je vous remercie par avance de votre présence et de votre participation à cette réunion. A défaut, vous pouvez me faire part de vos observations, suggestions, par lettre, par mail : mairie-asnieres-s-o@wanadoo.fr



VOIE DE LA CAVE

Le Chemin de la Voie de la Cave a été fermé le 7 janvier 2003 par arrêté municipal du Maire de Lamorlaye, pour des raisons de sécurité, dans l'attente d'importants travaux de remise en état, de reconquête et de protection de notre environnement.

Une requête a été engagée par plusieurs habitants de Baillon demandant l'annulation de l'arrêté de fermeture. Le 14 novembre 2003, une seconde procédure en référé suspension a été introduite contre le même arrêté demandant au juge des référés du tribunal administratif de prononcer la suspension de l'exécution du second arrêté pris le 21 mai 2003.

Par ordonnance rendue le 14 novembre 2003, le Président du Tribunal Administratif d'Amiens a rejeté la requête. Extrait de l'ordonnance :

"Considérant que la condition d'urgence s'apprécie globalement et objectivement ; Que M.NAU, qui a la charge d'établir que la condition d'urgence est satisfaite, se borne dans sa requête en annulation à faire valoir que la fermeture à la circulation automobile du chemin en cause oblige les habitants du hameau de Baillon à faire un détour pour rejoindre la ville de LAMORLAYE ; Que l'arrêté du maire ayant été pris pour des raisons de sécurité, dans l'attente de travaux de confortation pour un chemin mal entretenu et ne permettant pas le croisement de véhicules hors de refuges, la condition d'urgence ne saurait être regardée comme satisfaite ; Qu'ainsi la requête doit être rejetée par application des dispositions de l'article L.522-3 du code de justice administrative".

C'est ainsi que l'on a appris "Qu'il n'existait que quelques trous dans le chemin, que la Voie de la Cave n'avait été que peu entretenue, que les dépôts sauvages étaient peu fréquents mais qu'ils n'étaient pas régulièrement ramassés, que nous avons rêvé d'avoir ramassé le 5 avril 2003 plusieurs bennes de déchets de toutes sortes, qu'il était aberrant, avec la fermeture, d'avoir déplacé sur la RD 909, la circulation des véhicules en transit empruntant la Voie de la Cave et la rue Santiago - Soulas".

La Commune d'Asnières sur Oise, qui s'étend sur 1407 ha, a un sérieux handicap, celui d'avoir 15 kms de voirie principale et 18 kms de chemins ruraux, mais pas plus d'aides que des communes bien plus importantes en nombre d'habitants n'ayant que très peu de longueur de voirie. Quand on nous dit que rien n'a été fait pour les routes de Baillon depuis 30 années, c'est bien sûr **inexact**, mais il faut bien reconnaître que les voiries de Baillon et d'Asnières sont en très mauvais état.

Face à cette situation, et pour des raisons de sécurité, car il n'y a pas que la vitesse qui peut être à l'origine d'accidents, une voirie en mauvais état est aussi dangereuse, nous avons décidé de mettre au cœur des priorités la remise en état de la voirie prioritaire.

C'est ainsi que prochainement, la portion de route allant du cimetière de Baillon au virage, à la sortie du Bois de Bonnet, sera refaite. Par la suite c'est la route d'Asnières à Baillon, depuis le ponceau conduisant à l'abbaye de Royaumont jusqu'à la Place Jules Gautier qui sera refaite. Il restera à refaire la rue Santiago Soulas et la portion de voirie allant jusqu'à Luzarches - Chaumontel. CK



Ramassage des déchets de la Voie de la Cave par la S.A.B et les habitants du village, aidés des services municipaux (5 avril 2003).

QUALITE DE L'EAU

Chaque foyer vient de recevoir de la DDASS du Val d'Oise, avec la facture du 2e semestre 2003, une synthèse de l'année 2002 de la "Qualité de l'eau du robinet à Asnières sur Oise". Comme vous l'aurez remarqué à la rubrique pesticide, il est écrit "Eau ne contenant pas ou peu de pesticides ; aucun dépassement de la norme est observé". Si la situation a été normale en 2002, la conclusion sanitaire de plusieurs analyses en 2003 ont abouti à un dépassement du seuil réglementaire des pesticides triazines suite à une teneur supérieure à la limite de qualité pour ce qui concerne la déséthylatrazine. Cette situation de dépassement de 0,18 ug / l pour une norme fixée à 0,1 ug / l a été portée à la connaissance de tous par affichage. Face à cette situation déjà rencontrée par le passé et pour améliorer la qualité de l'eau distribuée, le Syndicat Intercommunal des Champs Captants d'Asnières sur Oise (SIECCAO) a décidé de la construction en 2004 d'une usine de traitement des pesticides, des organo-halogénés volatils (OHV) en tranche ferme, et des nitrates en tranche conditionnelle. Le coût de cette usine de traitement dans sa 1^{ère} phase s'élève à 3.090.000 € HT subventionné à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau, le Fonds National d'Adduction d'Eau Potable (FNDAE) et le Conseil Général du Val d'Oise. CK

LES FRIMAS ARRIVENT

Il est rappelé par les compagnies d'assurance que les habitants de la commune sont dans l'obligation de balayer leur trottoir en cas de neige et de les saler en cas de verglas. Merci à tous. MP

LA SAFER ET LA COMMUNE

120 communes de l'Île de France ont signé une convention de surveillance foncière avec la SAFER. 120 communes dont Asnières sur Oise, surveillance dont le but est la protection des espaces naturels. Il s'agit d'empêcher que les terres agricoles, les espaces sensibles qui constituent notre environnement ne soient dénaturés par une utilisation du sol ne correspondant pas à leur vocation première; agriculture, espaces naturels à protéger, ces derniers ayant tendance à être transformés en "urbanisation sauvage", dépôts de toutes sortes...

LA CONVENTION-TYPE

La Safer informe la collectivité du projet de vente d'un bien agricole ou rural dont elle est saisie. S'il apparaît que ce projet va à l'encontre de l'intérêt général, s'il représente une menace pour l'espace rural de la commune - prix élevé, projet contraire aux documents d'urbanisme..., en concertation avec la collectivité, la Safer peut décider de préempter, éventuellement avec une révision du prix. Au terme de la publicité légale à laquelle elle est tenue, la Safer examine les projets d'aménagement de cette propriété. Parmi les candidatures à la reprise du bien, à défaut d'un projet prioritaire, la Safer rétrocède la propriété à la commune ou à un porteur de projet pertinent qui va dans le sens de l'intérêt général.

C'est ainsi que la Safer a préempté au nom de la commune deux terrains boisés, l'un situé au bord de l'Oise et l'autre à la limite de Noisy. GB

BILLET D'HUMEUR : LE RESPECT DES AUTRES

Le samedi 8 novembre 2003, mois où nous célébrons nos anciens combattants de la « grande guerre », celle de 14-18, époque où le civisme voulait dire quelque chose, une scène m'a choqué. Deux Asniérois adultes ont collé une affiche d'un parti politique sur le panneau d'affichage sur le mur extérieur de la Mairie. En soi, rien de répréhensible, c'est la vie démocratique de notre pays. En revanche, cette affiche a été collée sur celle annonçant le marché médiéval pour le dimanche 7 décembre. Je m'adresse directement aux auteurs de cet acte non respectueux du travail fourni par les membres de l'association qui est à l'origine de cette belle manifestation pour leur dire, défendre ses idées, quoi de plus normal. Cependant, messieurs (ils se reconnaîtront) respectons les autres, c'est la règle même de la vie en collectivité. Au travers de cet exemple, nous savons tous qu'au printemps prochain, des élections auront lieu dans notre pays, gageons que les affiches « sauvages » n'apparaissent pas dans notre village. Soyez en tous remerciés. HW



PLAN LOCAL D'URBANISME

Dans quelques mois, le PLU après enquête publique et approbation de Monsieur le Préfet sera applicable ; il réglementera l'utilisation du sol de notre commune pour les années à venir.

Le 22 mars 2003, au cours d'une réunion publique, Mademoiselle Claire BAILLY, paysagiste DPLG, Madame Agnès BAULE, Ingénieur écologue nous ont présenté le diagnostic de notre commune :

Description de la situation communale

- Analyse du paysage et du bâti
- Risques naturels et technologiques

Définition d'après les données recueillies de

- L'évolution démographique, de la population active

- Besoins en matière de logements, d'accueil d'activités et commerces, d'équipements collectifs, transport, etc.

On a pu noter une bonne participation des Asniérois à cette réunion. De nombreuses questions allant dans le sens de l'intérêt commun ont été posées.

Le 14 Mai, la commission pour l'élaboration du PLU a recueilli les avis des "personnes publiques associées" à savoir : la Chambre d'agriculture, la Chambre de commerce et d'industrie, le Conseil Général, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, l'Association pour l'élaboration de la charte du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France, l'Agence des Bâtiments de France, la DDE.

Le 28 septembre a eu lieu une réunion publique de concertation en vue de l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable dont l'objectif est la **préservation de l'identité de notre village, tout en permettant son développement**. Développement qui doit tenir compte des contraintes imposées par notre

environnement.

- Zones inondables ou sujettes à de fortes remontées des nappes phréatiques.
- Risques liés à la nature des sols.
- Préservation des ressources naturelles-champs captants, sources
- Protection des zones naturelles et sites classés
- Espaces boisés classés
- Milieux humides, ZNIEFF.
- Vallée de l'Ysieux (classée)
- Parc Naturel Régional (en attente de l'arrêté ministériel)
- Protection du patrimoine bâti, des sites archéologiques.

Il doit en outre être compatible avec les dispositions du schéma directeur d'urbanisme de la Région Ile de France et de la charte du PNR.

C'est à partir de toutes ces données (et d'autres encore...) que la commission, assistée par Claire Bailly et Agnès Baule et les agents de la D.D.E. travaille actuellement à la rédaction du règlement qui sera soumis à l'enquête publique puis à l'approbation de Monsieur le Préfet.

GB

BATIMENT DES ANCIENS BUREAUX DE L'USINE DELACOSTE

Comme vous l'aurez remarqué, il a été apposé sur la façade de ce bel immeuble un panneau informant de la construction de dix-neuf logements allant du studio au deux et trois pièces. Ce bâtiment, témoin du passé industriel d'Asnières avait une destination de bureaux. C'est en février 1994, que le POS a autorisé le changement de destination en locaux d'habitation. Le permis de construire et de restructuration a été obtenu comprenant, conformément au POS les places de stationnement dans l'assiette du foncier de cet ancien bâtiment.

CK

DECISIONS ESSENTIELLES DU SIVOM VIARMES / ASNIERES ET INFORMATIONS GENERALES

Le 22 décembre 2003, le comité syndical du SIVOM a pris les décisions essentielles suivantes :

1. Les membres du comité syndical ont voté :
 - L'affectation du résultat de fonctionnement 2002 du budget général à la section investissement soit 198.661,63 €.
 - Le Budget supplémentaire du budget général 2003 soit - 2.967,06 € tant en dépenses qu'en recettes. (Ce faible montant de budget général fait ressortir la bonne appréhension du budget primitif voté au 1er trimestre 2003).
 - L'affectation du résultat d'exploitation du budget de l'assainissement 2002 à la section investissements soit 50.857,69 Euros.
 - Le Budget supplémentaire 2003 de l'Assainissement.
2. Les membres du comité syndical ont refusé la proposition de service pour l'entretien du réseau des eaux pluviales au motif que le coût du contrat d'entretien serait disproportionné par rapport au coût d'interventions ponctuelles.
3. les questions diverses abordées ont été les suivantes :

- le comité syndical envisage de présenter un contrat régional en 2004 qui reprendrait, sous réserves de décisions ultérieures différentes : l'aménagement réel du parking et des abords du complexe sportif situé sur le site de Maspoli, la réalisation d'une clôture pour le parc de Touthville, l'aménagement du parking au stade Delacoste accompagné d'un aménagement routier à la limite des deux communes.
- Le recrutement du responsable technique n'a pas encore abouti à ce jour.
- L'agent Technique chargé de l'entretien des équipements et du gardiennage a décidé de quitter le SIVOM pour muter vers le CCAS de Viarmes. Il convient donc de mettre en œuvre les moyens nécessaires à son remplacement. Les candidatures sont les bienvenues, elle doivent être adressées à Monsieur Hervé PELLIN, en Mairie d'Asnières sur Oise.

Le point sur la construction de la salle de musculation du Club de Tennis :

Dans le Trait d'Union de novembre, la conclusion du compte rendu était la suivante :

"(...)D'autre part, le SIVOM communique que le permis de construire pour la construction de la salle de musculation du Club de Tennis a été accordé et que l'appel d'offre va être lancé(...)". L'appel d'offre a donc été lancé.

Le 22 décembre 2003, la commission d'appel d'offre s'est réunie pour l'ouverture des plis.

Au total, 9 lots séparés avaient été établis par l'architecte. 30 enveloppes ont été reçues. Le contrôle de la validité des réponses a donc eu lieu, il reste à la commission d'appel d'offre à analyser chaque offre en vue de déterminer les entreprises retenues. La prochaine commission d'appel d'offre est appelée à siéger le lundi 12 janvier 2004. Les travaux pourront alors démarrer, lorsque l'ensemble des lots aura été attribué.

Par ailleurs, les membres du comité syndical ont décidé :

- Le parking desservant les équipements de tennis (et de football) de Maspoli va être aménagé de façon correcte de telle sorte qu'il soit utilisable quelles que soient les conditions climatiques. Cette structuration sera faite rapidement, en tout état de cause avant les travaux pour être envisagée de façon définitive dans le cadre du contrat régional (cité ci-dessus).
- L'accès aux tennis va être sécurisé par la pose d'un portail.

HW



UN BEBE UN ARBRE

Après le succès de notre édition 2001, notre opération « un bébé, un arbre » du 29 novembre 2003 fut une réussite. 35 familles soit une centaine de personnes étaient présentes ce samedi matin à la Maison du Village. Après une introduction très pédagogique de M. Hay, ingénieur ONF, sur l'intérêt de cette plantation et des indications sur les variétés d'arbres, les familles se rendirent en un long cortège au bord de la déviation RD 909. Tom, Léana, Coralie, Elise, Zorie, Elodie, Nathan, Tessy.....ont désormais un arbre symbolisant leur naissance à Asnières sur Oise. Parents et enfants ont planté des érables, des lilas, des charmes. Un certificat de parrainage a été remis à chacune des familles et tous ont partagé le verre de l'amitié à l'issue de la manifestation. PM

de la déviation RD 909. Tom, Léana, Coralie, Elise, Zorie, Elodie, Nathan, Tessy.....ont désormais un arbre symbolisant leur naissance à Asnières sur Oise. Parents et enfants ont planté des érables, des lilas, des charmes. Un certificat de parrainage a été remis à chacune des familles et tous ont partagé le verre de l'amitié à l'issue de la manifestation. PM



REPLACEMENT DE L'INTERVENANT EPS

Madame Carole NAYRAT nous a quitté quelques semaines pour cause « d'heureux évènement » et nous tenons à lui apporter toutes nos félicitations. Durant cette absence, Monsieur Willy BIGEAT, assurera l'intérim d'éducateur sportif de nos écoles (sous réserve d'acceptation de l'Inspection Académique). Cette personne est titulaire du BAFA et du Brevet d'Etat de moniteur sportif. Les élus de la commune toujours soucieux du bien être de nos enfants ont tenu à assurer la continuité de l'activité sportive à l'école. PM

REUSSITE BAFA

Il est important de souligner que nos 3 animatrices qui encadrent les enfants de l'accueil pré et post scolaire et qui assurent la surveillance de la cantine ont réussi brillamment les épreuves du BAFA. Après le stage théorique en novembre 2002, le stage pratique en juillet 2003, elles se sont rendues à St Vincent de Crasmenil en Seine-Maritime durant les vacances de la Toussaint pour le stage de perfectionnement. Nous tenons à féliciter toute l'équipe : Martine Plomp, Marie-France Lhotellier, Violette Freyne et Fanny Paris (responsable) de l'excellent travail fourni pour les enfants. PM

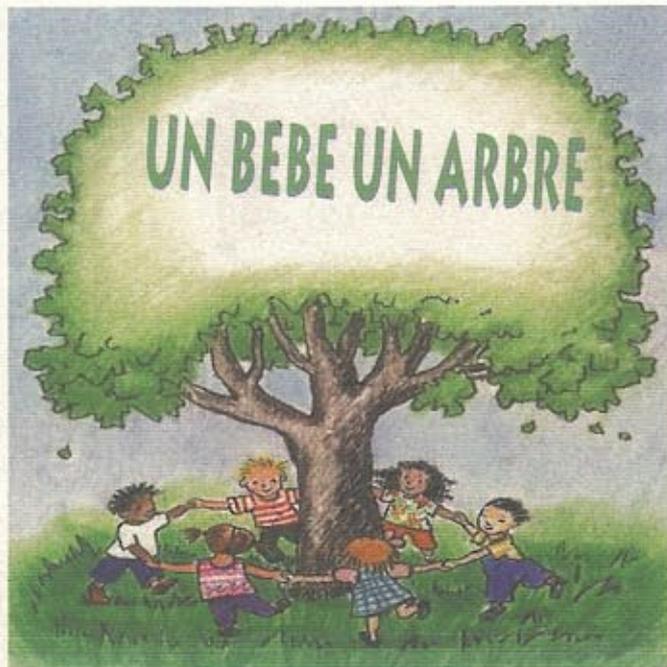
DEPART DU DIRECTEUR DE L'ECOLE BLANCHE DE CASTILLE

Comme vous le savez certainement, Monsieur LECOMTE a quitté l'école Blanche de Castille le 19 décembre 2003. Il part en congé de formation à partir du 1er janvier 2004 pendant 14 mois pour intégrer à terme un autre emploi dans l'Education Nationale. Il faut savoir que cette formation n'a été accordée qu'après la rentrée et qu'il n'a eu le choix ni des dates ni de son déroulement. L'intérim du poste de direction sera occupé officiellement par Monsieur QUINTON Jan (CE1). Il sera l'interlocuteur privilégié pour toutes les relations avec les parents, la mairie et l'Inspection Académique. Néanmoins, certaines tâches seront réalisées par l'ensemble de ses collègues afin d'alléger la lourdeur de la gestion administrative de l'école. Le poste d'enseignant sera assuré par un seul et même remplaçant jusqu'à la fin juin 2004.

Nous tenons à remercier Monsieur Lecomte du travail accompli pendant ces années pour nos petits Asniérois et nous lui souhaitons une bonne continuation dans sa carrière professionnelle. PM

REVE DE NEIGE

Le 3 décembre, 4 classes de l'école Blanche de Castille sont parties faire du ski à St Denis. En effet, l'IFAC 95 a offert à nos enfants la possibilité de participer à une journée « Rêve de Neige » au Stade de France. À cette occasion, chacun a pu faire du ski, de la luge, du surf... sur une piste artificielle, du patin à glace dans un stade de France entièrement transformé en station de haute montagne. Après avoir glissé toute la journée, chacun a reçu un bon chocolat chaud et des friandises. PM



Mairie d'Asnières sur Oise

LES CM2 FONT LEUR CINEMA

Ce lundi 2 décembre, c'est magique, les élèves de CM2 de l'école Blanche de Castille participent en tant que figurants, au tournage d'un court-métrage du réalisateur Pascal Vincent, intitulé « Hollywood malgré lui ». C'est un court-métrage qui a gagné le concours de la Collection Canal + 2004. Il retrace l'histoire d'un enfant qui va devenir star du cinéma malgré lui. La scène du film racontant l'enfance du personnage dans un orphelinat est tournée à l'Abbaye de Royaumont, dans la salle Saint Louis. On y voit l'héroïne et ses camarades participer à une classe de broderie encadrée par une sœur de l'abbaye. Cette scène est traitée comme une scène du cinéma muet de Griffith en noir et blanc.

Cette opération est réalisée dans le cadre d'un projet pédagogique afin d'expliquer aux enfants le fonctionnement d'un tournage de cinéma et également leur montrer les différents métiers du cinéma : décorateur, maquilleur, réalisateur, scripte...). Ce film sera diffusé sur Canal + en Février ou Mars 2004. PM

LE PERE NOEL EN AVION POUR LES ENFANTS DE BAILLON

Comme chaque année, l'APEBB a organisé la traditionnelle venue du Père Noël à l'école du Bois Bonnet.

En attendant son arrivée, un ciné-club avait été programmé, « La Table Tournante » de Paul Grimault. L'occasion pour tous les enfants de comprendre la magie du dessin animé en découvrant les courts-métrages du grand maître français. Soudain, sur l'écran géant, des images retransmises en direct de l'aérodrome du Bourget sont apparues : l'avion du Père Noël n'allait pas tarder, un cadeau surprise dans la soute pour toute l'école. L'atterrissage fut épique : le Père Noël pilotait lui-même, et, sans nul doute, depuis peu de temps. Finalement, il a réussi à se poser correctement et à garer son superso-nique dans un hangar, tout seul ! Il est sorti de l'avion et nous a rejoint directement dans la salle où les petits (abasourdis) l'attendaient ! Le Père Noël nous a fait une belle démonstration de cinéma, en hommage au thème choisi par les enseignantes cette année. Il a également offert à l'école du Bois Bonnet un superbe lecteur de DVD et deux films d'animation.

Après toutes ces émotions, un goûter a été servi aux enfants par des mamans prévenantes. Merci encore à toutes celles qui avaient généreusement préparé les gâteaux de Noël. À l'année prochaine Père Noël. Volez prudemment...
L'équipe de l'APEBB

NOEL DES ENFANTS A CHANTILLY

Le 17 décembre, la commune a organisé, comme chaque année, le Spectacle de Noël des Enfants d'Asnières sur Oise. Environ 300 enfants accompagnés d'élus et de parents bénévoles se sont rendus au Musée du Cheval de Chantilly afin d'assister au spectacle spécialement conçu pour les enfants : « le petit lutin bleu ». La poudre d'étoile de Dame Poussière vient de disparaître ! Il faut vite la retrouver car c'est elle qui permet d'endormir les enfants pour que le Père Noël puisse distribuer tranquillement ses cadeaux ! Le vol est signé : Croquemitaine ! Ce fut un spectacle mêlant poésie, humour, acrobaties et prouesses où le Père Noël occupa une place de choix. Les enfants ont été charmés par la magie des lieux et la beauté du spectacle donné. Nous tenons à remercier particulièrement Monsieur Serge PERRIER qui chaque année organise le Noël des Enfants et offre toujours un spectacle de qualité aux enfants d'Asnières.

PM

LES ILLUMINATIONS DE NOEL



Un grand merci à nos commerçants pour la décoration de leurs vitrines ainsi qu'aux services techniques pour celle du village ; mais surtout merci à vous, habitants d'Asnières/Bailion pour le soin que vous apportez chaque année, plus nombreux, aux mille lumières de vos décors de Noël pour la mise en valeur de notre village.

MP

RECRUTEMENT D'UN POLICIER MUNICIPAL

La municipalité d'Asnières sur Oise n'a pas renoncé à recruter un nouveau Policier Municipal. Ce poste, comme bien d'autres dans la fonction territoriale (comme par exemple celui de responsable technique) ne mobilise pas les candidats. Le recrutement dans la fonction territoriale devient problématique. Malgré toutes les pistes empruntées pour l'information de ce poste, les candidats sont rares. En effet, nous avons passé des annonces, demandé l'aide du C.I.G (Centre de Gestion du Personnel des collectivités Territoriales), contacté des responsables de Polices Municipales intercommunales, voire même de la Police Nationale. Sans succès. Ceux qui se sont présentés (ils sont très peu nombreux) ne convenaient pas. J'entends dire de ci de là pourquoi ne pas s'orienter vers un garde champêtre. Renseignements pris, la situation est pire encore au delà même du choix fait par vos élus. Nous continuerons, en 2004, notre travail engagé en 2003 pour ce recrutement. Cependant, je reste convaincu que la seule solution réellement efficace dans ce domaine relève d'une Police Intercommunale (cela fonctionne très bien dans certaines communautés de communes) qui seule, a les moyens de ses ambitions dans la prévention et la lutte contre la délinquance, qu'elle soit routière ou autre, en complément bien sûr des forces de la Gendarmerie Nationale. Notre position dans ce domaine sera-t-elle entendue un jour ?

Je profite de cet article pour souhaiter à tous les habitants de notre commune mes meilleurs vœux au seuil de cette nouvelle année 2004.

H.W.

ABRI BUS

La demande des usagers des transports en commun pour obtenir un abri-bus sur la place de l'église a bien été entendue. Nous avons d'ailleurs budgété la somme de 3000 euros en 2002 pour sa réalisation. D'autres sont nécessaires. Nous avons contacté le Conseil Général pour une implantation sur une parcelle qu'il s'était réservé pour l'agrandissement de la Grande rue, proche du stade Delacoste pour une autre, entre Nid'Or et la nouvelle réhabilitation du bâtiment.

La DDE étudiant un nouveau plan de circulation dans notre village, nous finaliserons les emplacements de ces abris-bus dès que ses services nous auront fourni leurs conclusions ainsi que la possibilité d'un arrêt sécurisé, Grande rue sortie Noisy.

MP





CEREMONIE DU SOUVENIR DU 5 DECEMBRE



Les combattants de nos guerres d'Afrique du Nord, qui, pourtant, eux aussi ont beaucoup souffert n'avaient pas de date de célébration. La date choisie par le ministère semble bien controversée. Peu importe, l'essentiel à mon sens, est qu'ils ne soient pas oubliés. Ces événements sont plus proches de nous, pas née ni pour la « grande guerre », ni pour celle de 1939 – 1945, notre génération a été témoin des mêmes inquiétudes, des mêmes douleurs de la part des mères, sœurs, fiancées ou pères et frères qui avaient l'un des leurs dans ces zones de combats. Ne jugeons pas les événements en eux-mêmes, célébrons nos compatriotes morts ou blessés au combat, c'est tout le sens de la cérémonie que votre municipalité a choisi de célébrer et à laquelle ont participé les anciens combattants, la Gendarmerie Nationale et les Pompiers que je remercie de leur présence. Après le discours officiel lu par le Maire Claude KRIEGUER, les participants se sont réunis autour du traditionnel verre de l'amitié fraternelle en mairie. HW

CONCERT DES CHOEURS DU PAYS DE FRANCE

Vous êtes venus nombreux le dimanche 30 novembre applaudir les Choeurs du Pays de France à l'abbaye de Royaumont. Ils avaient préparé avec les musiciens un spectacle à la fois surprenant et magique. Au programme, des mélodies romantiques, de la poésie, des mélodies élégantes, enfin tout ce qu'il faut pour que nos oreilles résonnent de cette musique pendant longtemps. Nous pourrions de nouveau les entendre fin 2004. Nous comptons sur votre présence. PE

ETAT CIVIL

DISTINCTIONS

• Médailles du Travail

<i>ARGENT – 20 ans</i>	DIAZ José GIRAUD Annie KRAWIEC Jean-Pierre
<i>VERMEIL – 30 ans</i>	BLAIS Andrée GIE Patrick GIRAUD Annie KRAWIEC Jean-Pierre LOIZEAU Francine VEGNI Serge
<i>OR – 35 ans</i>	MOROCQUE Michel
<i>GRAND OR – 40 ans</i>	PLOMP Bernard

• Médailles Départementales et Communales

<i>ARGENT – 20 ans</i>	PIAT Gisèle
<i>VERMEIL – 30 ans</i>	GOBET Solange

NAISSANCES

31 Octobre 2003 : COLLET Evan Vincent Raymond Jacques à Beaumont-sur-Oise • 95
9 Novembre 2003 : GROSSELIN Alex à Montmorency • 95

DECES

22 Novembre 2003 : BROUSSIN Vve CONVERT Marthe Françoise Eugénie

MOMENT DE VIE : LA PANNE....

Gris, froid et venteux, ce jour du 4 décembre. 10h45, un grand silence s'abat sur notre village : plus de radio (j'ai oublié d'acheter des piles), plus d'aspirateur, de machine à laver, de lave-vaisselle, plus de sèche-cheveux chez la coiffeuse... Il est midi, toujours rien ! Je pense aux dames et leurs cheveux mouillés, aux tables de cuisson à induction et aux fours de la cantine qui ne feront pas chauffer le repas; pour peu, ma vieille plaque à gaz prend des allures de Reine et la cafetière qui se pose sur la flamme reprend du service après 30 ans de placard ! Les cloches se sont tuées. 13 heures, les nouvelles du monde ne nous parviennent pas; l'écran de télévision reste désespérément noir. La température baisse sérieusement dans les maisons, les chaudières ne démarrent plus sans la petite étincelle électrique, heureux ceux qui possèdent une cheminée ! 16h30 : le centre du village reprend un peu de lumières; dans le haut du village, on allume... les bougies... 17h15, tout s'illumine enfin ! Ah! Fée Électricité quand tu nous lâches... MP

MARCHE MEDIEVAL



NOS AMIS ITALIENS SONT VENUS CHANTER.





Soyons vigilants !



L'action !



Face au but !



Regroupement !



Fin du match !



Retour au vestiaire... enfin!!!

LE "MATCH DE L'ANNEE"

Cela ne s'était jamais fait, les élus et le personnel communal d'ASNIERES SUR OISE et du SIVOM l'ont osé ! Ils ont ensemble rencontré les "vétérans" de l'OVA FOOT dans un match amical (et non moins disputé). La présence sur le terrain du Président et du Trésorier du club de Football est à noter.

Le rendez-vous est pris pour la revanche l'été prochain (nous resterons discrets sur le score final en se promettant de faire beaucoup mieux la prochaine fois)*. HW

LE PERE NOEL

N'A PAS OUBLIE NOS ANCIENS

Après avoir effectué une distribution de colis de friandises, et dans le but de les réunir, il a mobilisé les membres du C.C.A.S. pour qu'ils organisent une journée de fête. C'est ainsi que le dimanche 21 décembre un bon nombre de nos Aînés se sont retrouvés à la Maison du Village pour y partager un repas de Noël. Dès leur arrivée ils ont su donner le ton, leur joie de se rencontrer étant communicative l'ambiance fut très chaleureuse. MERCI à tous les participants de nous avoir associé à ce moment de bonheur. LN

LA MAIRIE D'ASNIERES SUR OISE CONFIE A LA SOCIETE MICROMETHODE LA GESTION DE SON INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE.

Plusieurs étapes ont été nécessaires :

Un diagnostic complet et précis de la situation faisant apparaître quelques problèmes et lacunes tels que, matériel obsolète et sans maintenance, le serveur saturé, les sauvegardes régulières du serveur à réorganiser, peu de sécurité des accès.

Après une présentation de solutions et de préconisations, les étapes suivantes ont été mises en place :

- rendre stable l'architecture technique en place
- mise en place progressive de la nouvelle architecture
- et surtout une prise en charge du suivi

L'installation :

- Changement des postes fonctionnels et ré-attribution des postes existants
- Installation sur 2 mois en relation avec le fournisseur des applicatifs de gestion
- Mise en place de sécurités :
 - Serveur avec disques « miroirs »
 - Sauvegarde automatique
 - Mise à jour automatique des anti-virus
 - Centralisation de toutes les données utilisateurs sur le serveur avec code d'accès.

Le support :

Mise en place pour 2004 d'une « Convention de service » apportant les niveaux de service avec la société Microméthode pour le suivi et la maintenance des réseaux et des supports.

Avec cette nouvelle installation, la mairie a de nouveau un système informatique fiable et à jour après 10 ans d'utilisation du précédent.

ET

ASSEMBLEE GENERALE DE LA CAISSE DES ECOLES DU 12 NOVEMBRE 2003

Créées par une loi du 10 avril 1867, et rendues obligatoires par celle du 28 mars 1882, les caisses des écoles avaient alors reçu pour missions de favoriser la fréquentation de l'école publique grâce à l'attribution de récompenses aux élèves assidus ou de secours aux élèves indigents. Cette définition des missions ne correspond plus à la situation actuelle. La caisse des écoles est un établissement public, c'est-à-dire qu'elle est gérée à la fois par des élus municipaux et par des membres adhérents. Elle reçoit une subvention annuelle qu'elle est chargée de redistribuer aux écoles. Ce comité comprend le maire, président, les directeurs des écoles, un membre désigné par le préfet, des conseillers municipaux, des membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale. Il vote le budget et délibère sur l'emploi des ressources de la caisse. Les règles de contrôle budgétaire auxquelles sont soumises les décisions du comité et les règles concernant l'exécution des recettes et des dépenses sont celles applicables à la commune.

Tout parent, comme tout habitant d'Asnières sur Oise peut être adhérent de la Caisse des Ecoles, ce qui est important pour influencer sur les orientations.

SUBVENTION COMMUNALE 2003 :

la somme allouée par enfant en 2003 est de 66 € par élève, répartie en fonction du nombre d'élèves par école au 01/01/03 (Asnières + Baillon = 301 élèves soit 19.866 €)

Approbation du compte-rendu des activités de l'année 2002/2003

Financement des actions suivantes :

- fournitures scolaires
- prise en charge des abonnements au Bulletin Officiel de l'Education Nationale, et des frais de photocopie et d'entretien des photocopieurs
- prise en charge du transport pour les sorties scolaires
- acquisition de matériel

Approbation du compte-rendu financier de l'année 2002/2003

	ASNIERES	BAILLON
Fonctionnement	14.557,42 €	8.000 €
Investissement	2.423,59 €	5.261,33 €
Total	16.981,01 €	13.261,33 €

Répartition des crédits de fonctionnement 2003

	ASNIERES	BAILLON
Fournitures scolaires	9.000 €	5.673 €
Autres biens mobiliers	1.480,42 €	250 €
Doc. générale	77 €	77 €
Déplacements	4.000 €	2.000 €
Subv. coop. Scolaire	950 €	850 €

* note insistante de plusieurs membres de la commission information : "4 - 2 ce n'est pas si mal !!! "...



RUE DU PARC AUX OISEAUX



Les travaux de réfection des trottoirs et de la chaussée sont achevés.
Coût : 86.613,05 € TTC SP

LA GRANDE RUE



La réalisation de l'enfouissement des réseaux de cette première tranche est prévue pour mars 2004. SP

ATELIERS EOLE



La toiture du bâtiment est d'ores et déjà terminée. Les travaux se poursuivent. Leur achèvement est prévu pour mars 2004. SP

BOVIDUC SOUS LA DEVIATION SORTIE D'ASNIERES EN PARTANT VERS NOISY



Les travaux qui consistaient au nettoyage et à la pose de grave de béton concassé sous le pont sont terminés. **Coût : 3.445,92 € TTC** SP

MAISON DU VILLAGE



Les travaux d'acoustique ont été réalisés. La peinture sera quant à elle effectuée durant les vacances scolaires de 2004. SP

VILLA BOUIS



Suite à l'acquisition de la propriété Bouis, des travaux de remise en état seront engagés dès le mois de février 2004 afin de proposer cette belle propriété en location dès le mois de juin 2004. ET



COLLEGE, LYCEE...ET APRES ? QUELLE FORMATION CHOISIR ? OÙ S'ADRESSER ?

Pour cette 9^e édition du Salon des métiers et de la formation du canton de Viarmes, une soixantaine de participants (lycées, écoles, branches professionnelles, organismes de formation...) seront réunis au gymnase de Montsoul. Ils vous feront découvrir leur métier, vous conseilleront dans votre orientation et votre choix professionnel. À découvrir cette année : les métiers de la création artistique grâce aux démonstrations des meilleurs ouvriers de France ainsi que le thème mis à l'honneur : les arts du cirque avec des animations tout au long de la journée. Un espace de discussion et d'échange pour tous les collégiens et lycéens qui souhaitent trouver conseils et informations pour mieux préparer leur avenir.

9^e Salon des métiers et de la formation du canton de Viarmes • le 7 février 2004
de 10h à 12h30 et de 14h30 à 16h30
Gymnase de Montsoul
31, rue Emile Combres
Renseignements : 01.34.09.26.26

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Asnières sur Oise est un très vieux village qui s'est bâti au fil des siècles sans les contraintes du monde moderne. Aujourd'hui, il subsiste encore d'anciennes habitations et nos rues sont étroites et sinueuses. Les problèmes de cohabitation véhicule-piéton sont nés avec l'invention des moyens de transport mécaniques et s'aggravent de jour en jour. Le seul palliatif est de faire preuve d'intelligence et de compréhension réciproques. Piétons : utilisez les trottoirs là où ils existent et sont praticables. Soyez vigilants et ne traversez pas n'importe où.

Conducteurs : adaptez votre vitesse au profil des rues et stationnez aux emplacements autorisés. L'article R37-1 du code de la route précise : "Tout animal ou tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation".

Le stationnement est interdit sur les trottoirs ainsi que sur les passages réservés à la circulation des piétons. AP

CASERNE DES POMPIERS

Comme vous le savez, la caserne intercommunale des pompiers de Viarmes dépendant du Service départemental d'Incendie et de Secours du Val d'Oise (SDIS) a été agrandie et restructurée ; après bien des péripéties. Pour permettre cette extension, la commune de Viarmes a acquis et cédé des terrains au SDIS ; la participation d'Asnières sur Oise à l'acquisition des terrains s'est élevée à 6.327 €. Nous souhaitons au Corps des Sapeurs Pompiers et à ses Responsables, qui servent et portent secours à nos habitants et notre village, parfois au risque de leur vie, qu'ils puissent accomplir leurs missions dans de bien meilleures conditions. CK

COLLECTE DE SANG

Notons tous dans nos nouveaux agendas :
Mardi 20 janvier 2004 : VIARMES
Lundi 22 mars 2004 : ASNIÈRES/OISE
Bien qu'ayant enregistré une légère baisse des donneurs à ASNIÈRES le 17 novembre, vous avez toujours été très nombreux à répondre à cet appel. Restons mobilisés, le don du sang reste indispensable, les besoins sont de plus en plus nombreux. Nous comptons sur vous tous.

La Présidente

CROIX-ROUGE QUE FAIRE SI VOUS RENCONTREZ UNE PERSONNE SANS ABRI ?

Depuis le début de l'hiver, les équipes du Samu social de la Croix Rouge du Val d'Oise ont renforcé leurs effectifs. Deux véhicules circulent tous les soirs sur l'ensemble du département à la rencontre des sans abris. *Que faire si vous rencontrez une personne sans abri ?* Si vous rencontrez une personne en détresse dans la rue, vous pouvez l'aborder et tenter de lui apporter un peu de réconfort : une poignée de main, une écoute, un dialogue, de la nourriture, des vêtements, une couverture.

Si la personne est consciente, elle ne semble pas présenter de problème médical grave. Vous pouvez le signaler au numéro d'urgence 115, en décrivant sommairement sa situation et en précisant le lieu exact où elle se trouve.

Le 115 est un numéro d'urgence gratuit, accessible même sans carte téléphonique, 24 H sur 24, 365 jours par an. Vous pouvez également contacter le numéro de permanence de la Croix Rouge du Val d'Oise au 01.39.35.60.35.

Recherche de Bénévoles

La Croix Rouge Française recherche de nouveaux bénévoles pour ses actions de solidarité.

Dans le Val d'Oise la Croix Rouge Française propose grâce à ses 22 antennes locales, des distributions de vêtements chauds et de colis alimentaires. Des permanences sont ouvertes en soirée à partir de 20h sur Pontoise, Sarcelles Taverny et Ezanville pour accueillir les sans abris et leur proposer un repas chaud.

Croix Rouge Française

Délégation Départementale du Val d'Oise
1 bis rue Henry Dunant BP 32
95460 EZANVILLE
Tél: 01.39.35.60.00 Fax : 01.39.35.60.01
E-mail: crf95@wanadoo.fr
Site: <http://sites.croix-rouge.fr/95>

LA CNAV COMMUNIQUE

A compter du 1^{er} janvier 2004, la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse met en place un numéro de téléphone pour connaître le point d'accueil le plus proche :

Centre Informations Retraite 01.40.37.37.37.
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Des conseillers informeront et orienteront les assurés en fonction de leur situation personnelle. Important, se munir au préalable du numéro de sécurité sociale.

LA CAF COMMUNIQUE

La Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise met en place à compter du 16 décembre 2003 un numéro unique le 0820.25.95.10 regroupant 3 services en un pour ses allocataires. Ce numéro remplace l'accueil téléphonique classique ainsi que le serveur vocal « Allocaf ».

HORAIRES DU CIMETIERE

Suite à différents problèmes de voisinage, de nouveaux horaires seront mis en place au cimetière d'Asnières.

Horaires d'hiver : de 8 heures à 17 heures.
Horaires d'été : de 8 heures à 19 heures.

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS OCCASIONNELLES ? COMPOSEZ LE 0800 833 344 (APPEL GRATUIT) UN ÉLU SERA À VOTRE ÉCOUTE ENTRE 9H ET 17H30 DU LUNDI AU VENDREDI ET ENTRE 9H ET 12H LE SAMEDI POUR APPORTER UNE SOLUTION À VOTRE PROBLÈME.

AGENDA

VENDREDI 16 JANVIER 2004

Réunion publique sur l'intercommunalité.
Mairie d'Asnières sur Oise • 20h30
(voir article p.3)

DIMANCHE 18 JANVIER 2004

EGLISE St REMY d'Asnières • 16h
Concert de la nouvelle année
INTERPRETE PAR
La Carnelloise & Le Choeur de Viarmes
Adultes : 7 euros
Enfants - de 10 ans : gratuit

SAMEDI 24 JANVIER 2004

Soirée contes en Mairie • 20h30
"Le tour du monde en 80 minutes"
avec JC Huvier
sur réservation en Mairie au
01.30.35.41.41
Adultes : 5 euros • Enfants : 2 euros

COMMISSION CULTURELLE D'ASNIÈRES sur OISE

le tour du monde en 80 minutes
Mairie d'ASNIÈRES Sur Oise
Samedi 24 janvier 2004 20 h 30

Tout a changé sur la terre... tout les gens... Qui changent toujours.

Si il serait que je n'ai pas encore 10 ans, il me voudrait pas que j'y aille!

J'vais arriver juste pour être gêné et être coupé vite d'une bonne

Attendez-moi!

Table : 5€
Enfants plus de dix ans 2€
Sur réservation :
Renseignements :
Mairie d'Asnières sur Oise
Tel : 01.30.35.41.41

MERCREDI 4 FEVRIER 2004

2^e édition du Forum des Métiers
à Cergy Préfecture de 9h à 18h
dans les locaux de la Chambre des
Métiers du Val d'Oise
(01 34 85 80 35 - 36)

COLLECTE DES VERRES ET DES ENCOMBRANTS

Verres
Vendredis 2 et 16/01/2004
Vendredis 6 et 20/02/2004
Encombrants
Vendredi 2/01/2004
Vendredi 6/02/2004

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE

Lundi : 8 h 30 - 12 h
Mardi : 17 h - 19 h 30
Mercredi : 8 h 30 - 12 h
Vendredi : 8 h 30 - 12 h
Samedi : 8 h 30 - 12 h
Permanence Bailion
Mercredi : 14 h 30 - 17 h



LA CARTE POSTALE DU MOIS



Le facteur fait une pose pour nous souhaiter une bonne année et nous présenter la mairie construite en 1877 sous l'administration de Monsieur BROLEMAN (l'ancienne mairie école, très exiguë, était située 1 rue du Four).

L'an prochain, on étudiera les moyens de l'agrandir, tel est le souhait de Monsieur MASSON, l'actuel maire qui se propose d'offrir le mobilier et la cheminée qui orneront son cabinet ⁽¹⁾. Monsieur le Facteur est un personnage très important, très attendu. Sa mission est double : distribuer le courrier mais aussi porter les messages que d'un bout à l'autre du pays, les habitants lui demandent de transmettre.

Pas ou peu de boîtes aux lettres, le courrier est remis en mains propres. Il rentre partout, il entend et voit beaucoup de choses. Il lui faut beaucoup de discrétion et de discernement pour répondre ce qu'il convient aux questions posées.

OUI, Marie a eu son bébé, c'est une fille, Alphonse va mieux, le charbon a été livré, les obsèques de Louis auront lieu le...
NON, il n'a rien remarqué de spécial chez Germaine, n'a pas vu d'où provenait le pli parfumé que le voisin reçoit régulièrement...

Pour l'heure, grande nouvelle. Asnières va avoir son bureau de poste ; la Commune vient de louer la maison sise à l'angle des rues de la Boucherie et d'Aval-eau. On procède actuellement à son installation ⁽²⁾.

Beaucoup de facteurs se succéderont à pied, à cheval, à bicyclette, motorisés. Ils seront encore attendus avec espoir ou angoisse à certains moments de notre vie.

Je vous quitte, le facteur s'arrête devant ma porte. Facture ou affectueuse pensée de mes petits-enfants ?

J'opte pour la deuxième proposition...

GB

⁽¹⁾ toujours en place

⁽²⁾ bureau de poste actuel



Téléchargez la carte postale du mois sur www.ville-asnieres-sur-oise.fr

PARTICIPATIONS Responsable édition : Eric Therry. Articles : Ginette Bianchi - Solange Gobet - Juliette Lefort - Michelle Poitevin - Patricia Especel - Lydie Noubel - Claude Krieguer - Hervé Windels - Eric Therry - Alexandre Papadopoulos - Philippe Marcot - Serge Perrier - Association des Parents d'Élèves du Bois Bonnet (APEBB).
Ont également collaboré : Tous les membres de la commission information. Photos : Michelle Poitevin - Eric Therry - Bernard Bigeat - Hervé Windels - Gérard Chapelle.
Correction : Commission information.

Conception Graphique : Euromovie. Carte postale ancienne : J. Frémont. Montage et colorisation couverture : G. Glogowski. Impression : DDD impressions.

PROCHAINE PARUTION : AVRIL 2004